



SAINT-CYR-SUR-LOIRE

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 JUIN 2025

COMPTÉ-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 mai 2025

Nombre de conseillers élus.....	: 33
Nombre de conseillers en exercice	: 33
Nombre de conseillers présents à 19 h 00	26
Nombre de conseillers votants à 19 h 00.....	:31



Rapporteur : Monsieur le Maire

❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Monsieur Fabien PICHEREAU en tant que secrétaire de séance.

❖ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 5 mai 2025

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 5 mai 2025.

INTERCOMMUNALITÉ - AFFAIRES GÉNÉRALES - FINANCES –
RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE –
SYSTÈMES D'INFORMATION

Rapporteurs : Monsieur Patrice VALLÉE, Premier Adjoint délégué aux Affaires Générales
Monsieur Benjamin GIRARD, Maire-Adjoint délégué aux Finances
Monsieur Fabrice BOIGARD, Maire-Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique

❖ Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation

Par délibération en date du 25 mai 2020 modifiée, exécutoire le 26 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5),
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (alinéa 8),



SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Dans le cadre de cette délégation et de la délibération n°2025-02-109C du 24 mars 2025 relative au vote du budget primitif 2025 du budget annexe Gestion Bâtiment A République Jean Moulin (60013) autorisant Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

16 décisions ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

DÉCISIONS N° 1 à 14 DU 6 MAI 2025

Exécutoires le 14 mai 2025

PÔLE SERVICES À LA POPULATION

Service de l'état civil, des élections et des formalités administratives

Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

LISTE DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES (décisions du six mai 2025 exécutoires le 14 mai 2025)

DECISIONS	Date	Type	Emplacement	Prix
1	06.05.25	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de la République Carré enfant – Emplacement 21	610,00 €
2	06.05.25	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 1 – Emplacement 10	305,00 €
3	06.05.25	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 1 – Emplacement 20	123,00 €
4	06.05.25	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 2 – Emplacement 19	305,00 €
5	06.05.25	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 4 – Emplacement 51	123,00 €
6	06.05.25	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 6 – Emplacement 59	305,00 €
7	06.05.25	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de la République Carré 16 – Emplacement 55	610,00 €
8	06.05.25	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de la République Carré 16 – Emplacement 55	123,00 €
9	06.05.25	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de la République Carré 21 – Emplacement 41	305,00 €
10	06.05.25	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de la République Carré 21 – Emplacement 42	305,00 €
11	06.05.25	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 28 – Emplacement 32	610,00 €
12	06.05.25	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de la République Carré 33 – Emplacement 44	610,00 €
13	06.05.25	Nouvelle concession cinéraire dans le columbarium	Cimetière de Monrepos Cavurne n° 13 – case n° 1	499,00 €
14	06.05.25	Nouvelle occupation dans le columbarium	Cimetière de Monrepos Tour 8 niveau 1 – case n° 3	62,00 €

DÉCISION N° 15 DU 15 MAI 2025

Exécutoire le 19 mai 2025

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Service de la Police Municipale

Convention de mise à disposition ponctuelle du stand de tir du Centre Zonal de Formation de Tours, 85 rue Henri Bergson, au profit des personnels de la Police Municipale de Saint-Cyr-sur-Loire.



SAINT-CYR-SUR-LOIRE

DÉCISION N° 16 DU 21 MAI 2025

Exécutoire le 23 mai 2025

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Budget annexe Gestion Bâtiment A République Jean Moulin : Décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre

❖ Finances – Budget annexe Gestion Bâtiment A République-Jean Moulin – Autorisation de consultation des établissements bancaires dans le cadre du plan de financement de la construction du Bâtiment A

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise Monsieur le Maire à consulter les établissements bancaires pour la contraction d'un ou plusieurs emprunts pour un montant total maximum de 7,5 millions d'euros,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint aux finances à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

❖ Finances – Budget annexe gestion Bâtiment A République-Jean Moulin – Décision Budgétaire Modificative n° 1
Examen et vote

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la décision budgétaire modificative n°1 du budget annexe Gestion Bâtiment A République-Jean Moulin – Exercice 2025.

❖ Finances – Fonds de concours annuel versé par Tours Métropole Val de Loire – Année 2025 – Fonctionnement de la piscine municipale Ernest Watel

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Abroge la délibération n°2025-03-108B en date du 24 mars 2025,
- 2) Sollicite auprès de Tours Métropole Val de Loire, au titre de 2025, l'attribution d'un fonds de concours pour le fonctionnement de la piscine municipale sur la base du plan de financement exposé ci-dessous.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Eau et assainissement	30 000 €	Fonds de concours Tours Métropole Val de Loire	170 000 €
Chauffage et électricité	150 000 €	Reste à charge ville	195 000 €
Dépenses de personnel	180 000 €		
Frais divers maintenance	5 000 €		
Total	365 000 €	Total	365 000 €



SAINT-CYR-SUR-LOIRE

❖ Finances – Transfert actif terrain acquis sur le budget principal vers le budget annexe « Opérations d'aménagement ZAC »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Intègre les biens suivants dans l'inventaire de la Ville :

N° inventaire	Compte	Libellé du bien	Date d'acquisition	Valeur nette comptable
1991-2112-0001	2112	Terrains – 83-85 rue Victor Hugo (AS 287, AS 295, AS 532)	30/07/1991	55 365,15 €
1991-2112-0002	2112	Terrains – 46 avenue de la République (AS 864)	07/02/1991	51 49,28 €

2) Fixe le prix au m² pour ce transfert à 180,00 €,

3) Accepte le transfert de l'actif détaillé en annexe du budget principal vers le budget annexe « Opérations d'aménagement ZAC » pour un montant de 3 190 680,00 €,

4) Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint aux Finances à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

❖ Finances – Budget annexe Opérations d'aménagement ZAC – Décision Budgétaire Modificative n° 1 – Examen et vote

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Approuve la décision budgétaire modificative n°1 du budget annexe « Opérations d'aménagement ZAC » Exercice 2025.

❖ Finances – Budget Principal – Décision Budgétaire Modificative n° 1 – Examen et vote

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Approuve la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal – Exercice 2025.

❖ Finances – Budget annexe Opérations d'aménagement ZAC – Attribution d'une avance remboursable

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Décide de l'octroi d'une avance d'un montant de 3 190 680,00 € du budget principal au budget annexe Opérations d'aménagement ZAC qui fera l'objet d'un remboursement selon les modalités indiquées ci-dessous :

- Montant : 3 190 680,00 €
- Avance remboursable sans intérêt



SAINT-CYR-SUR-LOIRE

- Modalités de versement : En 1 fois par émission d'un mandat du budget principal au compte 276342 et d'un titre du budget annexe Opérations d'aménagement ZAC au compte 168742
 - Remboursement : Le remboursement se fera suivant l'échéancier ci-après :
 - ✓ Annuité 2025 : 6 700,00 €
 - ✓ Annuité constante de 11 500,00 € à partir de 2026
 - ✓ Le solde à la clôture de l'opération aménagement ZAC République-Jean-Moulin
 - ✓ Des remboursements anticipés pourraient intervenir dont le montant sera fixé par délibération.
- 2) Autorise Monsieur le Maire à effectuer les écritures comptables suivantes sur l'exercice 2025 :
- Dans les comptes du budget principal : débit du compte 276342 « Créances immobilisées »,
 - Dans les comptes du budget annexe Opérations d'aménagement ZAC : crédit du compte 168742 « Autres dettes »,
- 3) Dit que les crédits budgétaires sont prévus par décision modificative n°1 respectives,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint aux Finances à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

❖ **Finances – Parc d'activités Equatop Clos de la Lande – Concession de l'opération à la Société d'Equipement de la Touraine**

A – Centre d'affaires EQUATOP – 59 bis rue du Mûrier (opération n° 08-627) – Approbation du compte de résultats 2024 et prévisions 2025

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le compte de résultat arrêté au 31 décembre 2024 pour le centre d'affaires EQUATOP, 59 bis rue du Mûrier, tel que présenté par la Société d'Equipement de la Touraine,
- 2) Précise qu'il n'est pas sollicité de participation d'équilibre de la Ville pour cette opération pour l'exercice 2024.

B – Immeuble d'entreprises (Pôle Emploi) – 7, rue Lavoisier (opération n° 08-654) – Approbation du compte de résultats 2024 et prévisions 2025

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le compte de résultat arrêté au 31 décembre 2024, pour l'immeuble d'entreprises situé 7, rue Lavoisier, tel que présenté par la Société d'Equipement de la Touraine,
- 2) Précise qu'il n'est pas sollicité de participation d'équilibre de la Ville pour cette opération.

❖ **Finances – Commande Publique – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 24 avril 2025 et le 22 mai 2025**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.



SAINT-CYR-SUR-LOIRE

- ❖ Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel non permanent – Mise à jour au 3 juin 2025

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel non permanent avec effet au 3 juin 2025.
- ❖ Intercommunalité – Tours Métropole Val de Loire – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Approbation des montants pour l'année 2025

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le rapport 2025 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et son annexe financière.
- ❖ FIPD 2023 – Extension de la vidéoprotection – Renoncement au bénéfice de la subvention

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Renonce au bénéfice de la subvention FIPD 2023 d'un montant de 28 084,00 € pour l'extension de la vidéoprotection.

ANIMATION – VIE SOCIALE, ASSOCIATIVE ET SPORTIVE - CULTURE – RELATIONS INTERNATIONALES - COMMUNICATION

Rapporteurs : Monsieur Patrice VALLÉE, Premier Adjoint
Monsieur Benjamin GIRARD, Adjoint délégué à la Communication
Monsieur Bruno LAVILLATTE, Conseiller Municipal Délégué à la Culture
Monsieur Jean-Jacques MARTINEAU, Conseiller Municipal Délégué à la Vie Sportive et Associative

- ❖ Relations Internationales – Partenariat entre la Ville et le Comité des Villes Jumelées pour mener des actions en faveur de Koussanar - Convention

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

- ❖ Communication – Concession de services pour la mise à disposition, l'installation, l'exploitation, la maintenance et l'entretien des mobiliers urbains

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



SAINT-CYR-SUR-LOIRE

- 1) Approuve le choix du concessionnaire et l'attribution du contrat de concession d'une durée de 15 ans pour la mise à disposition, l'installation, l'exploitation, la maintenance et l'entretien des mobiliers urbains pour la commune de Saint-Cyr-sur-Loire à la société JCDECAUX - 17 rue Soyer - 92200 Neuilly-sur-Seine,
- 2) Approuve les termes du contrat de concession et l'ensemble de ses annexes,
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de concession ainsi que tous les actes et documents associés avec la société JCDECAUX.

❖ **Bibliothèque municipale George Sand – Présentation et validation de la nouvelle charte documentaire de la bibliothèque municipale 2025-2029**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la politique documentaire 2025-2029 de la bibliothèque municipale George Sand.

❖ **Vie Sportive – Demande de subvention exceptionnelle pour un projet de sensibilisation au handicap « Le kilimandjaro pour voir plus haut » au profit de l'association « Deux visions, une même passion »**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 € à l'association « Deux visions, une même passion »,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Conseiller Municipal Délégué à la Vie Sportive à signer tous les documents relatifs à cette décision.

❖ **Vie Associative – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance (ANACAR)**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'attribuer une aide exceptionnelle d'un montant de 100,00 € à l'Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Conseiller Municipal Délégué à la Vie Associative à signer tous les documents relatifs à cette décision.

JEUNESSE – ENSEIGNEMENT – LOISIRS – PETITE ENFANCE

Rapporteurs : Madame BAILLEREAU, Maire-Adjointe déléguée à l'Enseignement
Madame GUIRAUD, Maire-Adjointe déléguée à la Petite Enfance



SAINT-CYR-SUR-LOIRE

❖ **Enseignement – Demande de subvention de l'Association Sportive du collège de la Béchellerie pour la participation aux championnats de France UNSS gymnastique et handball**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accorde une subvention exceptionnelle pour la participation de la délégation du collège de la Béchellerie à ce championnat de France,
- 2) Dit que le montant de cette subvention s'élève à 1 500,00 €.

❖ **Petite Enfance – Convention de partenariat et de subventionnement avec le Conseil Départemental**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances à signer la convention et tout document s'y rapportant.

❖ **Petite Enfance – Transplantation de l'EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) « Pirouette » - Financement de la CAF Touraine**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention qui détermine entre autres l'attribution d'une subvention de 115 600,00 € pour la Ville de Saint-Cyr-sur-Loire pour la transplantation de l'établissement d'accueil du jeune enfant Pirouette de la place Malraux au bâtiment A de la ZAC République-Jean Moulin,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances à signer la convention et tout document s'y rapportant.

**URBANISME – PROJETS URBAINS - AMÉNAGEMENT URBAIN –
COMMERCE - ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES**

**Rapporteurs : Monsieur GILLOT, Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement Urbain
Monsieur VRAIN, Maire-Adjoint délégué aux Bâtiments Communaux**

❖ **Acquisitions foncières – Périmètre d'étude n° 9 – Acquisition de la parcelle bâtie cadastrée section AT n° 62 appartenant à Monsieur DAYT**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



SAINT-CYR-SUR-LOIRE

- 1) Décide d'acquérir auprès de Monsieur DAYT la parcelle bâtie cadastrée section AT n° 62 (157 m²) située au 98 boulevard Charles de Gaulle, dans le périmètre d'étude n° 9,
- 2) Précise que cette acquisition se fait moyennant la somme de 250 000,00 € net vendeur, le bien devra être libre de toute location ou occupation,
- 3) Désigne la SAS BERTRAND-GRANDON, Notaires à Saint-Cyr-sur-Loire, pour la demande de pièces nécessaires audit acte et notamment procéder à la purge éventuelle de tout droit de préemption, et pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, avec la participation du notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- 6) Précise que les frais liés à cette acquisition sont à la charge de la Commune.

❖ **Service commun de l'énergie avec TMVL - Convention constitutive du groupement de commandes – Demande d'adhésion de la commune de Chambray-les-Tours – Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve l'adhésion de la commune de Chambray-lès-Tours au service commun de l'énergie,
- 2) Approuve l'adhésion de la commune de Chambray-lès-Tours à la convention constitutive du groupement de commandes dans le domaine de l'énergie, conformément à l'article 5 de la convention,
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **ZAC de la Croix de Pierre – Marché public n° 2022-14 – Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement de la ZAC – Modification en cours d'exécution n° 2**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise la passation de l'acte modificatif n°2 au marché n°2022-14,
- 2) Précise que les crédits sont prévus au budget annexe ZAC Croix de Pierre 2025 et suivants.

❖ **Bâtiments communaux – Marché n° 2025-03 – Travaux d'extension du Centre Technique Municipal de la Ville de Saint-Cyr-sur-Loire – Déclaration sans suite**

Le Conseil Municipal,

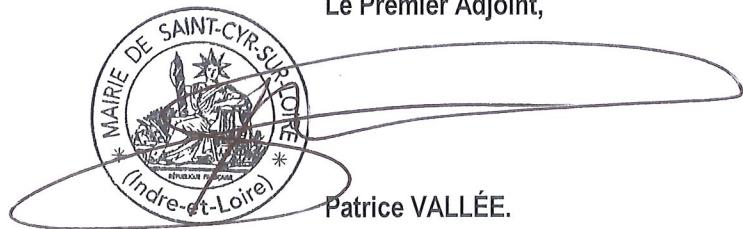
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



SAINT-CYR-SUR-LOIRE

- 1) Déclare sans suite la procédure de consultation relative au marché public de travaux d'extension du Centre Technique Municipal de la Ville de Saint-Cyr-sur-Loire,
- 2) Relance une consultation sur la base d'un dossier de consultation des entreprises modifié.

Pour le Maire Absent,
Le Premier Adjoint,



Patrice VALLÉE.